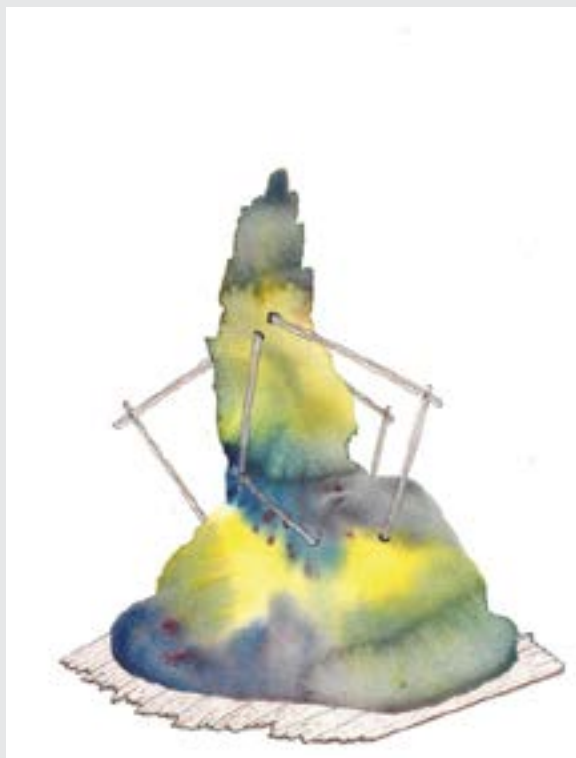




BOURSE JEUNE CRÉATION DRAWING ROOM / SALON DU DESSIN DE MONTPELLIER

Pour l'année 2016, la bourse jeune création drawing room / salon du dessin contemporain de Montpellier est proposée à de jeunes artistes diplômés (DNSEP) 2016 des Écoles Supérieures des Beaux-Arts option Art sur le plan national.

L'inscription se fait à réception du dossier.

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- 1 — une série de visuels (taille du visuel 1 méga, format PDF ou JPEG, 300 dpi) présentant 5 à 10 travaux mettant en jeu le médium dessin, avec leur titre, leurs dimensions et techniques.
- 2 — un texte sur le travail artistique présenté.
- 3 — un CV avec coordonnées (postales, téléphoniques et email).

Le dossier doit être envoyé à l'adresse mail : lgdmac@gmail.com (Date limite de réception : 16 août 2016)

DOTATION

Le lauréat de la bourse jeune création recevra une bourse de 500 euros.

Une exposition personnelle lui sera proposée par l'espace St Ravy, lieu municipal dédié à la création émergente, lors de la 8e édition de drawing room. À l'occasion de cette exposition, le lauréat se verra offrir un support papier d'excellence par l'entreprise italienne Fedrigoni pour l'édition d'un multiple.

RÈGLEMENT

1 — Peuvent postuler les jeunes artistes français ou étrangers diplômés (DNSEP année 2016) des Écoles Supérieures des Beaux-Art sur l'ensemble du territoire national et dont la pratique artistique inclut le médium dessin.

2 — 4 dossiers seront présélectionnés par les membres de l'association les galeries de Montpellier fin août 2016. Les 4 dossiers présélectionnés seront présentés à un jury composé de personnalités du milieu professionnel de l'art contemporain et des galeries de Montpellier. Un accrochage des œuvres sélectionnées sera exposé durant le salon du 14 au 18 septembre 2016. Le nom du lauréat sera communiqué lors du vernissage le 14 septembre 2016. Les candidats présélectionnés seront contactés par mail et devront déposer ou envoyer les œuvres originales sélectionnées à l'adresse suivante avant le 1er septembre 2016 :

La Panacée Centre de Culture Contemporaine
14 Rue de l'École de Pharmacie
34000 Montpellier

3 — L'association, les galeries de Montpellier, organisateur de la bourse est considérée comme ayant reçu des lauréats l'autorisation d'utiliser leurs dessins, de reproduire et diffuser, de quelque façon que ce soit, par voie d'affiche ou autrement, l'une ou plusieurs de leurs œuvres en vue de promouvoir la bourse.

4 — Les organisateurs de la bourse se réservent le droit en cas de force majeure d'annuler la bourse drawing room jeune création (annulation du salon).

5 — La participation à la bourse drawing room jeune création implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.